

Discours par **Xavier Cadoret, France (R, PS), Danemark, Partie II**

*Check against delivery - Seul le prononcé fait foi*

## **La mise en œuvre de la Charte au Danemark**

Chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais faire écho aux remarques de ma co-rapporteuse Carla Dejonghe en soulignant notre très grande satisfaction de la mise en œuvre de la Charte au Danemark. Vous l'aurez d'ailleurs deviné en observant le texte du projet de recommandation qui se trouve être exceptionnellement court.

En outre, même dans les domaines qui sont souvent problématiques pour la plupart de nos Etats membres – comme par exemple la question de l'adéquation des ressources financières ou encore le manque de consultation - la situation des municipalités au Danemark reste globalement conforme aux dispositions de la Charte.

A cet égard, il me semble que certaines bonnes pratiques en matière d'autonomie locale que nous avons constatées au Danemark pourraient être citées en exemple car elles pourraient tout à fait s'appliquer dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe avec des répercussions très positives. Je pense notamment à la consultation sur toutes les questions d'intérêt pour les collectivités territoriales, y compris leurs ressources financières.

Dans ma présentation, je me concentrerai sur deux points qui pourraient, tout de même, mériter une attention particulière.

Le premier point porte sur la délimitation entre les services de santé des régions et ceux des communes, tels que les soins à domicile.

Les régions sont responsables du financement des traitements des patients après leur admission à l'hôpital, tandis que les communes le sont pour le financement de la réadaptation. Du fait de la transition vers une utilisation accrue des soins ambulatoires dans les hôpitaux et du raccourcissement de la durée d'hospitalisation, les patients restent de plus en plus souvent à leur domicile pendant la période de réadaptation.

Par conséquent, les municipalités et les régions débattent l'interface financière entre le traitement et la réadaptation ou la prise en charge municipale, et donc de la responsabilité du financement d'une activité spécifique au domicile du patient.

Nous suggérons donc au gouvernement de revoir le cadre de collaboration et la répartition des tâches entre les municipalités et les régions dans le domaine de santé, en concertation avec les associations de collectivités locales et régionales.

D'ailleurs, lors de la procédure de consultation, nous avons été informés que le gouvernement envisage de réexaminer ce domaine. Nous sommes donc confiants sur le fait que grâce à la culture danoise de concertation et de compromis, des mesures nécessaires seront vite adoptées pour permettre aux habitants de continuer de bénéficier d'un bon niveau de service de santé et aux autorités qui les fournissent – d'avoir un système de santé robuste et soutenable à long terme.

Le deuxième point concerne la participation des citoyens aux affaires des collectivités locales et, plus précisément, le fait que le Danemark n'a pas signé ni ratifié le Protocole additionnel à la Charte sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, et cela en dépit de la recommandation qui avait déjà été émise aux autorités danoises à cette fin il y a dix ans.

Comme dans beaucoup de pays européens récemment, les collectivités territoriales au Danemark sont confrontées au défi de maintenir une participation démocratique dans une ère dominée par les médias sociaux et par une tendance croissante aux discours de haine contre les élus locaux.

Pourtant, nous avons fait état des modèles de participation des citoyens très variés qui avaient été mis en œuvre avec succès et qui sont activement utilisés par les habitants danois. La situation au Danemark est donc conforme aux dispositions du Protocole et nous ne voyons aucun obstacle qui empêcherait l'adhésion de ce pays à cet instrument. C'est pourquoi, nous réitérons la recommandation aux autorités danoises de signer et de ratifier le Protocole, dès que possible.

Voilà, chers collègues, je ne peux que vous inviter à adopter ce projet de recommandation pour le moins succinct et qui traduit une très bonne mise en œuvre de la Charte. Je pense qu'il est bien que le Congrès souligne le travail des autorités d'un pays quand le niveau de démocratie locale est aussi remarquable. Bien entendu, nous nous tenons prêts à répondre à vos questions si vous en avez.